

## SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023

Nombre de membres en exercice 22  
Nombre de membres présents 20  
Nombre de membres votants 20

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi premier juin à 20 heures quinze minutes, se sont réunis en salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray dument convoqués le jeudi 25 mai deux mil vingt-trois.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mai 2023

Présents :

Formant la majorité des membres en exercice  
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Agnès PENFORNIS, Paul ARVISET, Delphine CASTAGNET, Bruno BLANCHARD, Marie-Claire MAERTEN, Sylvain DESDOIGTS, Rébecca BRUNET, Nicolas LAUBERTON Jean-Luc BERNARD, Viviane PICQUERET, Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Isabelle ROBERT, Sandrine DUGAT, Hervé RIGOT

Procurations,

Absent(s) excusé(s) Cindy MATHIS et Anicet KOLOLO

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h24  
Fin de séance 21h48

Votes pour 8  
Votes contre 12  
Abstention(s)  
Adopté à l'unanimité

~~~~~  
**AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DES ASTERS, TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE DE DANGEAU**

La Société H2air a déposé une demande d'autorisation environnementale pour le projet de construction d'un parc éolien sur la commune de Dangeau.

La commune a été destinataire d'un courrier le 16 mars 2023 émanant de la Préfecture afin qu'elle puisse se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale.

Le projet prévoit l'implantation de quatre éoliennes d'une puissance totale installée de 16.2MW et d'une hauteur totale en bout de pale de 150 et 160m. Il se situe à proximité du projet de parcs éoliens de Charonville, Saumeray et Bouville.

L'étude comporte une analyse d'impacts du projet sur le paysage, le patrimoine et l'habitat proche.

Le projet est visible depuis les abords du Site Patrimoniaire Remarquable d'Illiers-Combray

La commune est appelée à émettre un avis.

En cas de non-réponse, celui-ci sera considéré comme favorable

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable avec 12 voix contre et 8 voix pour.

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> juin 2023,

**Pour extrait certifié  
conforme**  
Bernard PUYENCHET,  
Maire d'Illiers-Combray

**Rendu exécutoire compte-tenu de**

Transmission en Préfecture le

Publication le

